

Numéro HMCS : 206182 SUC : Batterie acide au plomb - 32 (corrosif)	<b>FICHE SIGNALÉTIQUE</b>	Date d'impression : 8 Juin 2011 Clé Externe : CN36504
---	---------------------------	--

JOHNSON CONTROLS

Numéro de FS : L8



**FICHE SIGNALÉTIQUE**

**SECTION 1 IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ**

**Johnson Controls Battery Group inc.**  
**(CHEMTREC)**  
**Power solution**  
**5757 Avenue Green Bay**  
**Glendale, Wisconsin**

**Numéro d'urgence 24 heures: (800) 424-9300**

**Numéro d'information: (800) 333-2222 ext: 3138**

**NOM DU PRODUIT:** Batterie au plomb humide, remplie d'acide

**NUMÉRO DE LA FS:** L8

**Révision** numéro 2

**DATE DE RÉVISION :** 07/20/2010

**SECTION 2 COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**

Composantes	Pourcentage massique	Numéro d'enregistrement CAS	Limite d'exposition de 8 heures		
			OSHA PEL	AGGIH TLV	NIOSH REL
Plomb	34	7439-92-1	60 µg/m <sup>3</sup>	160 µg/m <sup>3</sup>	100 µg/m <sup>3</sup>
Oxyde de Plomb	31	1309-60-0	60 µg/m <sup>3</sup>	160 µg/m <sup>3</sup>	100 µg/m <sup>3</sup>
Sulfate de Plomb (anglésite)	<1	7446-14-2	60 µg/m <sup>3</sup>	160 µg/m <sup>3</sup>	100 µg/m <sup>3</sup>
Électrolyte de la batterie (Acide sulfurique à 35%)	34	7664-93-9	1 mg/m <sup>3</sup>	0,2 mg/m <sup>3</sup> fraction respirable	1 mg/m <sup>3</sup>

**SECTION 3 IDENTIFICATION DES DANGERS**

**NOTE :** Dans des conditions d'utilisation normale des batteries, les composantes internes ne présentent pas de danger pour la santé. Les informations suivantes concernent l'électrolyte de la batterie et le plomb pour une exposition lors de la production de la batterie, d'un bris du contenant ou sous des conditions de chaleur extrêmes tel que le feu.

**PRÉSENTATION DES INFORMATIONS D'URGENCE :**

Batteries remplies d'acide. Le contact avec l'électrolyte de la batterie causera des blessures aux yeux et à la peau. Contient du plomb. L'absorption du plomb peut potentiellement causer un empoisonnement et des problèmes de reproduction.

**SOURCES DE CONTAMINATION :**

**CONTACT AVEC LES YEUX :** Le contact avec l'électrolyte peut causer des irritations, des brûlures et un endommagement de la cornée.

**CONTACT CUTANÉ :** L'électrolyte de la batterie (acide) peut causer de sévères irritations, des brûlures et des ulcérations.

**ABSORPTION CUTANÉE :** pas une source significative de contamination

**INHALATION :** Dans un endroit confiné, la vapeur générée lors du chargement ou du déversement de l'électrolyte de la batterie peut produire des irritations des voies respiratoires.

**INGESTION :** La contamination des mains avec les composantes internes de la batterie peut produire une ingestion du

**Id. SCMD (système de contrôle des matières dangereuses) :** 206182  
**CUS (catégorie d'utilisation sans risque) :** 32  
-Acides Corrosif D Accumulateurs Au Plomb

**Fiche Technique Matérielle de  
Sûreté**

**Date Créée :** 08.sept..2011  
**Clé externe:** CN36504

Numéro HMCS : 206182 SUC : Batterie acide au plomb - 32 (corrosif)	<b>FICHE SIGNALÉTIQUE</b>	Date d'impression : 8 Juin 2011 Clé Externe : CN36504
---	---------------------------	--

JOHNSON CONTROLS

Numéro de FS : L8

plomb ou de ses composés. L'ingestion de l'électrolyte de la batterie provoque des brûlures sévères à la bouche et des problèmes gastro-intestinaux.

**EFFETS AIGUËS SUR LA SANTÉ**

Les effets aigus d'une surexposition au plomb ou aux composés du plomb sont des troubles gastro-intestinaux, la perte de l'appétit, la diarrhée, la constipation avec crampe, la difficulté à dormir et la fatigue. L'exposition et/ou le contact avec l'électrolyte de la batterie peut mener à une sévère irritation de la peau, l'endommagement de la cornée des yeux et l'irritation des muqueuses des yeux et du système respiratoire incluant les poumons.

**EFFETS CHRONIQUES SUR LA SANTÉ**

Le plomb et ses composés, peuvent causer une anémie chronique, un endommagement des reins et du système nerveux. Le plomb peut aussi endommager le système de reproduction et produire des effets négatifs sur le développement du fœtus d'une femme enceinte. L'électrolyte de la batterie peut mener à la cicatrisation de la cornée, à des bronchites chroniques et à l'érosion des dents d'une personne respirant les vapeurs d'une façon chronique.

**CONDITIONS AGGRAVÉES PAR L'EXPOSITION**

Le plomb inorganique ainsi que ses composés peut aggraver des maladies chroniques des reins, du foie et du système nerveux. Le contact de l'électrolyte avec la peau peut aggraver les maladies de peau comme l'eczéma et la dermatite de contact.

**SECTION 4 MESURES DE PREMIERS SOINS**

**CONTACT AVEC LES YEUX :** Rincer immédiatement à grande eau froide pour 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement.

**CONTACT CUTANÉ :** Laver la partie en contact avec de l'eau et du savon. Retirer immédiatement les vêtements et les souliers contaminés et les éliminer. Le produit ne peut pas être enlevé du cuir.

**INHALATION :** Se retirer de l'exposition et consulter un médecin si les effets aigus mentionnés plus haut persistent.

**INGESTION :** Plomb : consulter un médecin. Electrolyte : Ne pas faire vomir. Consulter un médecin immédiatement.

**SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**POINT ÉCLAIR :** Pour l'hydrogène : N/A car c'est un gaz

**MÉTHODE DE TEST :** N/A

**TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION :** Hydrogène – 580°C

**LIMITES D'INFLAMMABILITÉ :** Pour l'hydrogène : limite inférieure d'explosibilité (LEL): 4,1%, limite supérieure d'explosibilité (LEL): 74,2 %

**PRODUITS D'EXTINCTION :** Produit chimique sec, mousse ou CO<sub>2</sub>

**PROCÉDURES SPÉCIALES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES :** Utiliser un appareil respiratoire autonome à pression positive.

**DANGER INHABITUEL DE FEU OU D'EXPLOSION :** L'hydrogène et l'oxygène sont produits dans les cellules de la batterie lors du fonctionnement normal de celle-ci. L'hydrogène est inflammable et l'oxygène permet la combustion. Ces gaz entrent en contact avec l'air ambiant par des bouchons de ventilation. Pour éviter le feu ou l'explosion, garder la batterie éloignée des étincelles ou toutes autres sources d'allumage.

**SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

Retirer les combustibles et toutes autres sources d'allumage. Contenir le déversement avec du carbonate de sodium ou de l'oxyde de calcium. Recouvrir le déversement à l'aide d'un de ceux 2 produits chimiques. Bien mélanger. S'assurer que le mélange est neutre, récupérer le résidu et le placer dans un contenant adapté. En disposer comme un produit dangereux. Porter des bottes et des gants résistants à l'acide, un masque et des lunettes.

**NE PAS ÉLIMINER L'ACIDE NON NEUTRALISÉ.**

**Id. SCMD (système de contrôle des matières dangereuses) :** 206182  
**CUS (catégorie d'utilisation sans risque) :** 32  
-Acides Corrosif D Accumulateurs Au Plomb

**Fiche Technique Matérielle de  
Sûreté**

**Date Créée :** 08.sept..2011  
**Clé externe:** CN36504

Numéro HMCS : 206182 SUC : Batterie acide au plomb - 32 (corrosif)	<b>FICHE SIGNALÉTIQUE</b>	Date d'impression : 8 Juin 2011 Clé Externe : CN36504
---	---------------------------	--

JOHNSON CONTROLS

Numéro de FS : L8

**SECTION 7 MANUTENTION ET ENTREPOSAGE**

**MANIPULATIONS :** S'assurer que les bouchons de ventilation soient solidement fixés. Mettre un minimum de 2 couches de carton entre les couches de la batterie. Lors du transport en remorque, ne pas mettre plus de trois étages de batterie. Pour lever une batterie utiliser le support adéquat à cet effet ou encore lever la batterie en plaçant ses mains dans les coins opposés afin d'éviter tout renversement par la ventilation. Éviter tout contact avec les composantes internes de la batterie. Se laver les mains avant de manger, boire ou fumée lors de la manipulation des batteries.

**PRÉCAUTIONS SPÉCIALES :** Lors du chargement des batteries, s'assurer de garder les flammes ou les étincelles éloignées.

**ENTREPOSAGE :** Entreposer les batteries avec une ventilation adéquate. Conserver les batteries en veille d'utilisation d'énergie dans une chambre à ventilation recommandée. Ne pas recharger les batteries dans un endroit non ventilé.

**SECTION 8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**

**VENTILATION :** Entreposer les batteries au plomb avec une ventilation adéquate. Une chambre ventilée est nécessaire pour l'entreposage des batteries en veille et une chambre conçu pour le rechargement des batteries.

**PROTECTION RESPIRATOIRE :** lors de l'utilisation normale de la batterie, l'équipement respiratoire n'est pas nécessaire. Lors de la fabrication des batteries, des vapeurs peuvent être générées et causer des irritations dans le système respiratoire. Dans ce cas, porter un appareil respiratoire adéquat pour des vapeurs d'acide.

**PROTECTION DES MAINS :** porter des gants recouverts de vinyle, en PVC ou de type gantelet avec un fini rugueux.

**PROTECTION DES YEUX :** Des lunettes conçues pour les éclaboussures de produit chimique sont préférables. Des lunettes de type « Visor-Gogs » ou un masque avec des écrans latéraux par-dessus des lunettes de protection sont aussi acceptables.

**AUTRES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION :** Des souliers de protection recouverts de caoutchouc, des bottes en néoprène ou des souliers avec caps d'acier avec finition de caoutchouc ou de néoprène portés par-dessus des bas. Placer des pantalons de travail appropriés fixés par-dessus les bottes pour empêcher l'acide d'entrer dans celles-ci.

**SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**ÉTAT PHYSIQUE :** Le boîtier de la batterie est solide et l'intérieur contient des composantes solides et liquides

**APPARENCE ET ODEUR :** L'électrolyte est un liquide de clair à trouble avec une faible odeur d'acide. L'acide saturé en oxyde de plomb a une couleur brun rougeâtre foncé avec une légère odeur acide.

**pH :** électrolyte : 1,0

**Point d'ébullition :** Plomb : 1755 °C, électrolyte : 110-112 °C

**Point de fusion :** Plomb : 327 °C

**Solubilité dans l'eau :** électrolyte 100%

**Coefficient eau/huile :** N/A

**Densité : électrolyte :** 1,210 – 1,300

**Tension de vapeur :** électrolyte - 11,7

**Densité de vapeur :** électrolyte - 3,4

**Pourcentage volatile :** Non déterminé

**Taux d'évaporation :** Non déterminé

**SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

**STABILITÉ :**

Instable  Stable

**CONDITIONS À ÉVITER :**

Étincelles ou autres sources d'allumage qui pourrait enflammer l'hydrogène

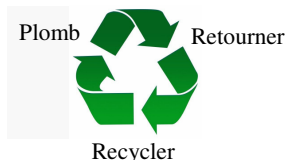
**INCOMPATIBILITÉ :** Plomb et composés du plomb : potassium, carbure, sulfite, peroxyde, phosphore, sulfure.



Numéro HMCS : 206182 SUC : Batterie acide au plomb - 32 (corrosif)	<b>FICHE SIGNALÉTIQUE</b>	Date d'impression : 8 Juin 2011 Clé Externe : CN36504
---	---------------------------	--

JOHNSON CONTROLS

Numéro de FS : L8



**SECTION 14**

**INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

**NOM DE L'ENVOI « DOT » :** Batteries, humides, remplies d'acide, classe 8, UN2794, groupe d'emballage III  
**ÉTIQUETTE « DOT » :** Corrosif

**NOM DE L'ENVOI « IATA » :** Batteries, humides, remplies d'acide, classe 8, UN2794, groupe d'emballage III  
**ÉTIQUETTE « IATA » :** Corrosif

**TRANSPORT AU CANADA : RÉGLEMENTATION DU TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES**

**NOM DE L'ENVOI :** Batteries, humides, remplies d'acide, classe 8, UN2794, groupe d'emballage III  
**ÉTIQUETTE :** Corrosif

**SECTION 15**

**INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRE**

**ENEREGISTREMENT TSCA :** les produits enregistrés sur le registre du TSCA sont : le plomb, l'oxyde de plomb, le sulfate de plomb et l'acide sulfurique.

**CALIFORNIA PROPOSITION 65 WARNING :** L'état de la Californie à répertorié le plomb comme pouvant causer le cancer et nuire à la reproduction (« California List of Chemicals Known to Cause Cancer or Reproductive Toxicity », 9 juillet 2004).

**SARA TITLE III :** Les composantes de ce produit sont chimiquement toxiques et sont sujet de se référer aux déclarations de la section 302 et 313 du plan d'intervention en cas d'urgence et à l'organisation « Righth-to-Know Act of 1986» (40CFR 355 et 372).

**LOI CANADIENNE SUR LA PROTECTION ENVIRONNEMENTALE :** Ces produits sont des articles fabriqués et sont exemptés de la réglementation.

**CLASSIFICATION CANADIENNE WHMIS :** Ce produit est classé avec un critère de danger par CPR et la fiche signalétique contient les informations demandées par CPR.

**SECTION 16**

**AUTRES INFORMATIONS**

**CLAUDE DE NON-RESPONSABILITÉ :**

Les renseignements figurant dans cette fiche ont été obtenus auprès de sources que nous considérons comme fiables et selon nos connaissances comme étant précise et digne de confiance. Toutefois, aucune représentation ou garantie (expresse ou implicite) n'est faite sur l'exactitude, la fiabilité ou l'exhaustivité des informations contenues dans la présente fiche. Les informations sont reliées spécifiquement à ce produit et ne sont pas valides lors d'une utilisation combinée avec un autre produit ou un procédé. Il est de la responsabilité de l'utilisateur quant à la pertinence et à l'exhaustivité des informations pour son utilisation particulière. Nous n'acceptons pas la responsabilité pour la perte ou l'endommagement survenant directement ou indirectement en lien lors de l'utilisation de ces informations.